



**Compte-rendu
Réunion du
17 mai 2018**

Etaient présents :

J-F. BATALLA, E. BERTOUX, O. CHAMBIN, X. DESMAS, H. DUTERTRE, R. IGNASIAK, F. GEORGIN, P.H. GODFROY, J. GRAVOULET, M. LEBLANC, C. LELONG, H. LEPAGE, B. PECH, E. REMONGIN, S. ROUSSELOT, E. SEGUIN.

Etaient excusés :

T. AUGIER, M. AULOIS-GRIOT, P. BECK, F. COMBY, A. DELGUTTE, F. DUPUIS, N. DUVAL, J.L. LAFFILHE, T. LEFEVRE, D. LE VU, B. MALEINE, V. SIRANYAN, M. TANNE, C. TRIBOUILLARD, B. VENNAT.

1. Informations du Président :

Le recours fait par les syndicats biologistes contre [l'arrêté du 1^{er} aout 2016 déterminant les TROD autorisés en officine](#) a été rejeté en Conseil d'Etat.

2. Approbation du CR de la réunion du 15 mars 2018 :

Le compte-rendu est approuvé après modifications.
[Consulter le CR définitif.](#)

3. Guide de stage d'initiation 2018 :

Le guide est finalisé sauf le tableau de bord.
A noter que les chapitres « Profession » et « Actes de dispensation » devront être revus pour être adaptés au format numérique (suppression des notes de bas de page, ...).

4. Tableau de bord d'initiation :

Le tableau de bord d'initiation a été revu par les membres présents.
Il sera envoyé à la Conférence des Doyens pour validation avant insertion dans le guide d'initiation.

5. Point sur le prix du Collège :

Les étudiants sont plutôt intéressés par cette nouvelle formule.
Le Collège n'a pas encore de retours sur la participation des étudiants qui préparent actuellement leurs examens de stage.
La date limite de dépôt des vidéos va être indiquée sur le site du Collège : 1^{er} octobre 2018.

L'article 2 du règlement du prix du Collège va être modifié afin de préciser le lien de soumission des candidatures.

6. Réflexion sur Maîtres de stage et implication en Qualité

Le 4 avril s'est tenue une réunion des représentants de la profession avec 2 syndicats, les représentants des groupements, les présidents des sections officinales, l'ANEPP, Véronique Perrin et les maîtres de stage.

Les échanges ont été riches et la décision a été de s'engager dans une démarche de certification. Il revient à l'Ordre d'être l'élément moteur de cette certification.

Il apparaît évident que les Maîtres de stage doivent être exemplaires en la matière et ils pourront définir une population pilote.

L'Ordre doit proposer avant la rentrée une feuille de route à la Ministre. Il devra notamment définir le référentiel, la portée (CSP, locaux, ressources humaines ...), la mise en place dans le temps, les délais ...

Le questionnaire d'agrément devra être ré-évalué en conséquence.

L'arrêté des conditions d'agrément pourra être également modifié.

Aujourd'hui, il y a + de 7000 maîtres de stage agréés (environ une pharmacie sur 3).

7. Réflexion sur le statut de maître de stage :

Aujourd'hui, il existe des recommandations du Collège à propos de la délégation à un pharmacien adjoint.

Il est évoqué le fait qu'un adjoint pourrait être agréé comme maître de stage mais uniquement s'il exerce dans une officine dont le titulaire est agréé maître de stage.

Deux autres questions sont abordées :

- Ancienneté pour avoir l'agrément : 2 ans de titulaire + 5 ans d'exercice.

- Durée de l'agrément : aujourd'hui 5 ans mais cela semble long, vu l'évolution de la profession. Il est envisagé de réduire la durée à 3 ans.

La modification de l'arrêté de 2011 a été validée au CNESER et devrait être publiée les prochaines semaines.

L'arrêté d'avril 2013 devrait être modifié avec une version stabilisée avec les doyens pour juin 2018 (4 juin : réunion avec les 2 ministères) et une parution dans l'été.

L'agrément étant encadré par cet arrêté, sa modification éventuelle doit être envisagée maintenant.

8. Référentiel des maîtres de stage

Le plan du référentiel et les attributions des membres du groupe de travail (17 personnes) ont été définis suite au DELPHI2 du mois de mars 2018.

L'objectif est de fournir une première version du référentiel avant l'été qui sera soumis à relecture.

Travail avec un système Drive (FRAMA soft : FRAMA PAD) : système de travail collaboratif.

Réunion téléphonique à venir pour compléter les documents et se former à l'outil.

9. Questions diverses :

- Journée d'immersion Boiron :

P. Beck organise à Strasbourg une journée d'immersion au laboratoire Boiron pour les stagiaires de 6^{ème} année. C'est une journée à l'agence avec prise de commande, activités au préparatoire, informations et formation.

Cette animation pourrait être étendue à toutes les régions et P. Beck propose que le Collège reçoive un représentant de Boiron lors d'une prochaine réunion.

Il n'appartient pas au Collège de se prononcer sur cette question. Il appartient aux différentes associations ou facultés de prendre contact avec les représentants des laboratoires Boiron locaux pour organiser de telle journée.

Le Collège rappelle juste qu'il faut être en conformité avec la loi anti-cadeaux.

- CPOPH et courrier DGOS :

Le CPOPH a été consulté sur le projet de décret relatif aux Pratiques Avancées des Infirmiers.

Plusieurs problématiques ont été identifiées: définition de l'équipe de soins sans qu'aucune mention ne soit jamais faite des pharmaciens, protocoles de soins sur les médicaments très larges et peu adaptés,

Le CPOPH a proposé une réponse à la DGOS, signée par tous les présidents des composantes impliquées dans le CPOPH.

Prochaines réunions du Collège :

- Jeudi AG 21 juin 2018

Fin de réunion à 16H00